



## COLLOQUE CLUB OHADA PARIS & DIU JURISTE OHADA

VENDREDI 14 JUIN 2019  
CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT  
60 BOULEVARD DE LA TOUR MAUBOURG 75007 PARIS

A l'occasion du cinquième anniversaire de la formation, le Club OHADA Paris, en collaboration avec, les étudiants du diplôme inter-universitaire «Juriste OHADA» des universités Paris 2 Panthéon Assas et Paris 13 organisent un colloque sur les thèmes suivants :

- «L'effectivité du droit OHADA» ;
- «L'efficacité de l'arbitrage OHADA»

L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) est une organisation internationale, ayant pour objectifs principaux, tels qu'identifiés dans le Traité :

- d'harmoniser le droit des affaires des Etats membres à travers l'élaboration et l'adoption de règles communes simples, modernes et adaptées à la situation de leurs économies ;
- de promouvoir l'arbitrage comme mode de règlement des différends contractuels ;
- d'améliorer le climat d'investissement ;
- de soutenir l'intégration économique africaine ;
- de favoriser l'institution d'une communauté économique africaine, « en vue d'accomplir de nouveaux progrès sur la voie de l'unité africaine ».

Un quart de siècle après la signature du Traité de Port-Louis, se pose la question de l'effectivité du droit OHADA et de l'efficacité de la révision de ses Actes Uniformes, notamment celui relatif à l'arbitrage.

INSCRIPTION : [clubohadaparis@gmail.com](mailto:clubohadaparis@gmail.com)

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Modérateur : **Mamadou Konaté**, Avocat au Barreau de  
Paris et du Mali, Ancien Ministre de la justice au Mali

**8h30** Accueil des participants

**9h00** Allocution de bienvenue

**9h15** Propos introductifs

*Marie Goré, agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, co-directrice du DIU Juriste OHADA*

## PREMIÈRE PARTIE : L'EFFECTIVITÉ DU DROIT OHADA

**9h30** La notion d'effectivité

*Sous la présidence de Maître Boris Martor, Avocat au Barreau de Paris*

**9h45** Les signes de l'effectivité du droit OHADA

*Intervenant : Rapporteur ECOPA, IFC*

**10h00** Les limites à l'effectivité

*Intervenant : Stéphane Mortier, Professeur à l'université de Likasi (RDC), membre de l'UNIDA*

**10h20** De l'effectivité à l'efficacité.

*Intervenant : Henry SIMENOU, Docteur en droit privé*

**10h40** Questions

## DEUXIÈME PARTIE : L'EFFICACITÉ DE L'ARBITRAGE OHADA

**11h00** Les différentes formes d'arbitrage et leurs interférences

*Intervenant : Olivier Cuperlier, Avocat au Barreau de Paris*

**11h20** L'effet de l'arbitrage en droit OHADA vis-à-vis des tiers

*Intervenant : Marie-Camille Pitton, Consultante Projet OHADAC*

**11h40** L'exécution des sentences arbitrales

*Intervenant : Capucine du Pac de Marsoulies, Avocat au Barreau de Paris*

**12h00** L'exécution des sentences arbitrales face à l'immunité des personnes morales de droit public.

*Intervenant : Raphaël Tiwang Watio. Avocat au Barreau de Paris et du Cameroun*

**12h20** Questions

**12h40** Propos conclusifs

*Madame Marie Goré, agrégée des facultés de droit, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, co-directrice du DIU Juriste OHADA*

**13h30** Remise des diplômes et des prix

Cocktail